Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20261015-2026_10_8-DE

N° 2026.10.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trente septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN (absente de 21h à 21h50), Maire Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LONCLE, PICOUT et RENOUARD. MM. BEAUNE, BOURGET (arrivé à 20h15), CAILLÈRE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, RICHARD et VALLARINO.**

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme LEVAVASSEUR (donne procuration à Mme LEROY), M. MICHEL (donne procuration à Mme COTIN)**

--- ===0=== ---

RÉFECTION DES VOIES VERTES SABLÉES ENTRE « LES DEUX-MOULINS » ET SAINT-JACUT

Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de portions de la voie verte situées Rue du Vieux Château, La Commodité et Le Grand Pré.

Il propose les deux devis suivants :

Nom de l'entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
GLATRE TP (Beaussais-sur-mer)	16 020,00 €	19 224,00 €
L.R.T.P. (Corseul)	16 732,00 €	20 078,40 €

La commission voirie propose de retenir l'entreprise GLATRE TP de Beaussais-sur-Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Retient la proposition de l'entreprise GLATRE TP de Beaussais-sur-Mer ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.